

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 36 (1956)
Heft: 8-9

Rubrik: Chiffres, faits et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CHIFFRES • FAITS ET NOUVELLES →

CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

Adhésions de nouveaux membres

(du 6 mars 1956 au 7 juin 1956)

DIRECTION GÉNÉRALE

a) Départements de la circonscription de Paris :

Ammann (Paul), Hauptstrasse 1133, Gossau (St-Gall). Commerçant.
Berr (Gaston), 9, rue Beau-Séjour, Lausanne. Fabricant de tricotages.
Billerbeck et Cie, 120, Gartenstrasse, Bâle 2. Commerce en matériaux isolants et réfractaires et matières premières pour l'industrie.
Boismont S. A., 24, rue de la Borde, Lausanne. Scierie, raboterie, bois industriels, panneaux.
Bonvouloir (Pierre), 1, boulevard Bineau, Levallois-Perret (Seine). Grossiste en horlogerie, vice-président de la Chambre syndicale de l'horlogerie en gros.
Calcium S. A., 62, Tannwaldstrasse, Olten (Soleure). Importateur en gros de céréales, fourrages et engrains.
Comptoir des Tissus et Confection S. A., 6-8, rue de la Croix-d'Or, Genève. Vente au détail de tissus et confection pour dames.
Cron (Louis J.), 21, Hölzlistrasse, Binningen (Bâle). Construction et travaux publics.
Felsen (J.), 8, rue des Francs-Bourgeois, Strasbourg (Bas-Rhin). Propri. de Bijoux Fantalux, bijouterie fantaisie, horlogerie, orfèvrerie en gros.
Husson (Pierre), 25, rue de Liverdun, Nancy (Meurthe-et-Moselle). Représentations industrielles.
Importation de Cuir (S. A. d'), Port-Franc Dreispitz, Bâle. Commerce de cuirs, import-export.
Joureaux (Pierre), 25, rue de Bruxelles, Paris-9^e. Représentant de fabriques.
Keller (Hans), Chef d'exportation de la S. A. Winzeler, Ott et Cie, Weinfelden (Thurgovie). Teinture, apprêts, impression sur tissus.
Olida S. A., 11, rue Drouot, Paris-9^e. Jambons, saucissons, salaisons, conserves, etc.
Orléans et du Loiret (Chambre de Commerce d'), Orléans (Loiret).
Randon (Joseph), 36, chemin de la Mousse, Chêne-Bourg (Genève). Fabricant de bougies et savons, administrateur de la Manufacture de Bougies et Savons S. A., même adresse.
Rouan (S. A. R. L. Lucien), 20, rue Juge, Paris-15^e. Fabrications et représentations industrielles, concessionnaire exclusif pour la France de la Elcalor S. A., Aarau, fabr. d'appareils électro-thermiques.
Rozan S. A. (Chocolat), 28, rue de la Bienfaissance, Paris-8^e. Chocolats fins, chocolats de couverture, beurre de cacao, cacao en poudre.
Ruch (Albert), 31, Waldeggstrasse, Berne-Liebefeld (Berne). « Polytype », fabrique de machines pour les arts graphiques.
S. A. T. A. M., S. A. pour tous Appareillages Mécaniques, 99, avenue du Général-Leclerc, La Courneuve (Seine). Industrie mécanique de précision.
Struchen (A.), 3, Elsässerstrasse, Bâle. « Electrophonie », ingénieur radio.
Tenthorey (Roger), 23, rue de la Ferronnerie, Paris-1^{er}. Commissionnaire en beurre, œufs, fromage.
Ventura (Mme Odette), 196, avenue de Versailles, Paris-16^e. Gérante « Milène », confection layette et créations.
Victor (J. Ernest), 9, chemin de la Chevillarde, Genève. Gérant de la S. A. R. L. Vitade, fabr. de matériaux de construction à Thonon (Haute-Savoie).
Vogel (Alfred), 38, rue de la Montagne, Mulhouse (Haut-Rhin). Propriétaire forestier, sylviculteur.
Zehnder (Jean-Pierre), 17, Bahnhofstrasse, Dielsdorf (Zurich). Directeur de Dr. R. Maag S. A., fabrique de produits chimiques.
Ziegler (Ets), 107, boulevard Malesherbes, Paris-8^e. Sidérurgie, tôles galvanisées.

SECTION DE LYON

Bally Chambéry, La Cassine, Chambéry (Savoie). Manufacture de chaussures.
Bernasconi (Roger), 21, avenue Carnot, Roanne (Loire). Vente de produits alimentaires et industriels.
Vullierme (Joseph), rue Monéry, Rumilly (Haute-Savoie). Industriel, fabricant de jouets mécaniques.

SECTION DE MARSEILLE

« Casacrus », 24, avenue de Grasse, Cannes (Alpes-Maritimes). Industrie frigorifique d'exploitation des produits de la mer.
Cestor (François), 82, rue de la République, Marseille. Transitaire.
Henry (René), 9, rue du Jeune-Anacharsis, Marseille-1^{er}. De la Société Nationale de Déménagements et Transports.
Huileries et Savonneries Françaises (Nouvelles), 15, place Alexandre-Labadié, Marseille-1^{er}.
Jullier (Mlle Alice), Hôtel de Bordeaux, 11, boulevard d'Athènes, Marseille. Administrateur dudit hôtel.
Klein (Robert), 7, boulevard Georges-Clemenceau, Marseille. Importateur-exportateur de produits agricoles.
Manivet (Jules), 5, boulevard de Bénédictey, Marseille-7^e. Imprimeur.
Marchand (Charles), 25, rue Pasteur, Béziers (Hérault). Machines agricoles, constr. d'appareils vinicoles, dépôsitaire de tracteurs.
Pauli (Théophile), 18, avenue Camille-Pelletan, Marseille-3^e. Président directeur général des Ets Barthélémy, fournitures industrielles.
Viala (Ets Henri), 2, rue Mérigonde, Castres (Tarn). Manufacture de tissus (drap).

SECTION DE LILLE

Jenny (André), rue Alexandre-Delemar, Mons-en-Barœul (Nord). Chef de service Sté Secosar, concessionnaire des Usines Röchling pour les aciers fins et spéciaux.
Martin (Marcel), 107, rue Brûlé-Maison, Lille (Nord). Prothèses dentaires.
Ritter (Rudolf), 20, rue de la Fère, Saint-Quentin (Aisne). Gérant S. A. R. L. « Les Textiles Delcer », bonneterie.

SECTION DE L'EST

Amstutz (Jean), Montureux-les-Gray (Haute-Saône). Fromager.

Décès

Nous avons été navrés d'apprendre le décès de M. Jean MICHEL, avocat à la Cour de Paris, survenu le 5 juillet 1956 à Paris. La Chambre de commerce suisse en France et la colonie suisse de Paris perd en M. Jean MICHEL un ami fidèle.

Nous présentons à M^{me} Jean MICHEL et à sa famille les condoléances émues du personnel et des membres de notre Compagnie.

Nous avons eu encore la douloureuse surprise d'apprendre le décès de M. Paul FARALICQ, délégué général à Paris de la Chambre de commerce française pour la Suisse, survenu le 8 juillet 1956 à Paris. Nous présentons à sa famille nos sincères condoléances.

Nous avons eu le vif regret de perdre récemment les membres suivants :

Besnard (François), 17-25, rue du Sergent-Bauchat, Paris-12^e. Constructeur de grues.
Bloch (Marcel), 43, rue de l'Echiquier, Paris-10^e. De la fabr. d'horlogerie Juvénia, anc. adm. C. C. S.
Haebeler (Alois), 10, rue de la Muse, Genève. Dir. Parfums d'Orsay.
Muller (Charles), 21, rue du Louvre, Paris-1^{er}. Courtier en grains.
Saintoin (Henri), 3, rue des Mathurins, Paris-9^e. Agent de change près Bourse de Paris.
Weber (Eugène), 43, faubourg de Belfort, Héricourt (Haute-Saône). Peaux de veau pour cylindres.

Présidence suisse à l'O. E. C. E.

Le Conseil de l'Organisation européenne de coopération économique vient de procéder aux élections annuelles. M. Gérard Bauer, ministre plénipotentiaire, chef de la délégation suisse à l'O. E. C. E. assumera la Présidence du Comité exécutif.

Importations d'horlogerie suisse

La répartition du contingent montres et mouvements de la deuxième tranche de l'accord franco-suisse du 29 octobre 1955 est virtuellement terminée. On estime que les importateurs seront

en possession de leurs licences en courant septembre. Les attributions atteindront :

— pour les nouveaux importateurs : 9.300 francs suisses ;
— pour les anciens importateurs : 79,3 % de leur contingent de base majoré.

Importation de poissons d'eau douce

Par un avis publié au *Journal Officiel* du 2 août les importateurs sont avisés que les importations de truites (n° 03-01 H) en provenance de la Suisse sont suspendues à dater du 2 août.

Chiffres records du commerce franco-suisse pour le premier semestre 1956 (en millions de fr. s.)

	FRANCE + SARRE			OUTRE-MER			TOTAL		
	Exportations de Suisse	Importations en Suisse	Balance française	Exportations de Suisse	Importations en Suisse	Balance française	Exportations de Suisse	Importations en Suisse	Balance française
Janvier	39.047	81.672	+ 42.625	3.090	2.299	— 791	42.137	83.971	+ 41.834
Février	43.175	68.899	+ 25.724	3.789	1.938	— 1.851	46.964	70.837	+ 23.873
Mars	49.670	79.405	+ 29.795	4.198	3.787	— 411	53.868	83.252	+ 29.384
Avril	39.921	78.373	+ 38.452	4.817	2.819	— 1.988	44.738	81.192	+ 36.454
Mai	44.611	76.703	+ 32.092	3.795	3.780	— 15	48.406	80.483	+ 32.077
Juin	49.600	79.734	+ 30.134	4.545	2.322	— 2.223	54.145	82.056	+ 27.911
Semestre	266.024	464.846	+ 198.822	24.234	16.945	— 7.279	290.558	481.791	+ 191.533

Commerce franco-suisse pour les treize derniers semestres (en millions de fr. s.)

	FRANCE + SARRE			OUTRE-MER			TOTAL		
	Exportations de Suisse	Importations en Suisse	Balance française	Exportations de Suisse	Importations en Suisse	Balance française	Exportations de Suisse	Importations en Suisse	Balance française
1 ^{er} semestre 1950	179	204	+ 25	14	17	+ 3	193	221	+ 28
2 ^{er} semestre 1950	182	346	+ 164	24	18	— 6	206	364	+ 158
1 ^{er} semestre 1951	184	372	+ 188	24	37	+ 13	208	409	+ 201
2 ^{er} semestre 1951	215	304	+ 89	22	16	— 6	237	320	+ 83
1 ^{er} semestre 1952	166	287	+ 121	21	17	— 4	187	304	+ 117
2 ^{er} semestre 1952	168	281	+ 131	25	13	— 12	193	294	+ 101
1 ^{er} semestre 1953	183	259	+ 76	23	12	— 11	206	271	+ 65
2 ^{er} semestre 1953	188	306	+ 118	27	14	— 13	215	320	+ 105
1 ^{er} semestre 1954	188	335	+ 147	24	12	— 12	212	347	+ 135
2 ^{er} semestre 1954	207	366	+ 159	27	13	— 14	234	379	+ 145
1 ^{er} semestre 1955	199	421	+ 222	26	17	— 9	225	438	+ 213
2 ^{er} semestre 1955	191	425	+ 234	25	13	— 12	216	438	+ 222
1 ^{er} semestre 1956	266	465	+ 199	24	17	— 7	290	482	+ 192

Il ressort de ces tableaux qu'au cours du premier semestre de l'année 1956, le commerce franco-suisse a atteint des chiffres records ; les exportations suisses vers la France ont pourtant augmenté dans une plus large mesure que les exportations françaises vers la Suisse. Mais alors qu'au cours du second semestre de l'année 1955, les exportations suisses vers la France ont été sensiblement freinées par la crise commerciale franco-suisse de l'an passé, ce qui a eu pour conséquence de stimuler les ventes au début de cette année, les exportations françaises n'ont pas connu de ralentissement en 1956, car les pertes du troisième trimestre ont été compensées déjà au cours du quatrième. Leur progression en 1956 n'est donc pas due aux mêmes causes.

Pour avoir une image plus exacte, nous avons calculé en % la progression des échanges franco-suisses depuis leur point le plus bas, en 1952-1953, en prenant pour base l'année commençant le 1^{er} juillet et se terminant le 30 juin :

TOTAL DE LA ZONE FRANC (en millions de fr. s.)

	EXPORTATIONS SUISSES	EXPORTATIONS FRANÇAISES	BALANCE
1952-1953	399	565	166
1953-1954	427	667	240
1954-1955	459	81	358
1955-1956	506	920	414

Libération et taxe de compensation

Aux termes d'un avis aux importateurs publié au *Journal Officiel* du 23 août 1956, l'alcool butylique tertiaire, certains éthers, oxydes aromatiques d'une part, et d'autre part les bœquilles, pare-brise, pots d'échappement et silencieux de véhicules, les sondeurs et détecteurs d'obstacles à ultra-sons pour la navigation, sont libérés à l'importation qui se fera sous le régime du certificat d'importation.

Selon un arrêté publié au même *Journal Officiel*, la seconde partie de ces produits est frappée d'une taxe temporaire de compensation de 15 %.

D'autre part, la taxe de compensation est modifiée pour certains produits précédemment libérés tels que les mécanismes de boîtes à musique, qui sont maintenant frappés d'une taxe de 15 %.

Enfin certains foies de volailles et certaines pelleteries sont exonérées de la taxe de compensation.

Signalons que ces décisions sont reproduites dans le *Moniteur Officiel du Commerce et de l'Industrie* du 27 août 1956.

Liste des produits libérés

Le *Moniteur Officiel du Commerce et de l'Industrie* du 2 août 1956 publie la liste récapitulative, mise à jour au 31 juillet 1956, des produits libérés à l'importation en France. Elle indique d'autre part les procédures d'importation et les taxes spéciales temporaires de compensation actuellement applicables.

Nouvelle formule de licence et de certificat d'importation

Les formules AC de licence d'importation, d'autorisation préalable et d'autorisation de transferts préalables, ainsi que les chemises-dossiers de présentation et les formules de certificat d'importation (modèle CI) sont remplacées depuis le 4 août 1956 par de nouvelles formules qui figurent au *Journal Officiel* du même jour. Toutefois, les anciennes formules pourront être utilisées jusqu'au 30 septembre 1956.

(en millions de dollars)

	1938	1951	1952	1953	1954	1955
Exportations (Métropole)	640	2.496	2.024	2.155	2.545	3.150
Importations (Métropole)	870	3.267	2.643	2.494	2.724	3.064
Solde commercial de la Métropole	— 230	— 771	— 619	— 339	— 179	+ 86
Solde des éléments non commerciaux (Métropole)	+ 207	— 199	+ 28	+ 222	+ 441	+ 517
Déficit des pays d'Outre-Mer	— 60	— 88	— 68	— 103	— 68	— 196
Solde des paiements courants	— 83	— 1.058	— 659	— 220	+ 194	+ 407

Régime douanier des Territoires d'Outre-Mer

Dans le décret n° 56-650 du 28 juin 1956 paru dans le *Journal Officiel* du 4 juillet 1956 il est stipulé que les produits étrangers et ceux du Maroc, des États associés du Cambodge, du Laos et du Vietnam, qui ont acquitté les droits de douane dans l'un des territoires énumérés ci-après : Territoire douanier français ; A. O. F., Madagascar, Comores, Nouvelle-Calédonie, Saint-Pierre-et-Miquelon, A. E. F., Togo, Cameroun et qui sont réexportés en l'état vers un autre de ces territoires, sont soumis, dans le territoire d'importation, au paiement de la différence entre les droits de douane applicables dans ce dernier territoire et ceux qu'ils ont précédemment acquittés.

Un Comité de coopération est institué auprès du Ministère de la France d'Outre-Mer pour étudier les difficultés qui pourraient se présenter, informer les services compétents de leurs incidences économiques et proposer les mesures douanières propres à y remédier.

Instruction des demandes d'importation

Le *Journal Officiel* du 4 août 1956 publie la liste des produits relevant du Secrétariat d'État à l'Industrie et au Commerce pour lesquels les demandes d'autorisations d'importation sont instruites sans consultation des comités techniques.

Valeur en douane

Par décision de la Direction générale des Douanes, l'application du décret n° 56-509 du 24 mai 1956 dont nous faisons mention dans notre revue de juin-juillet a été reportée au 1^{er} septembre. Cette décision, qui a été communiquée au Service des douanes par le canal d'instructions internes, n'a fait l'objet d'aucune publication.

Modifications de droits de douane

Le tarif des droits de douane d'importation est modifié pour certaines marchandises dont la liste figure au *Journal Officiel* du 26 août ; parmi celles-ci nous relevons : certaines huiles, des hydro-carbures, des sels et hydrates d'ammonium, des échangeurs d'ions, des cuirs et peaux de veau vernis, certains articles d'habillement et d'ameublement, des machines et appareils d'excavation et de terrassement, certaines machines à coudre et leur tête, certains appareils pour la fabrication de fibres de verre et de verre creux, les machines à bobiner et les instruments et appareils de géophysique ; selon un décret paru au même *Journal Officiel* du 26 août les droits de douane applicables à certaines fontes hématoïdes sont suspendus.

Signalons enfin des rectificatifs de détail publiés au *Journal Officiel* du 28 août.

Balance des paiements en 1955

En 1955, pour la première fois depuis de nombreuses années, la balance commerciale de la Métropole est devenue excédentaire. En 1954, le déficit était encore de 179 millions de dollars, en 1955 les exportations dépassent les importations de 86 millions de dollars. Les résultats favorables des opérations de la Métropole se trouvent cependant atténués par le déficit de la balance commerciale des P. O. M., soit 196 millions de dollars.

Importations de produits suisses

ALGÉRIE. — Le *Moniteur Officiel du Commerce et de l'Industrie* du 6 août publie la liste des marchandises en provenance de Suisse pour lesquelles des crédits valables pour la période du 1^{er} juillet 1956 au 30 juin 1957 sont mis à la disposition de l'Algérie.

Pour vos séjours à Cannes :

Hôtel Méditerranée.

Accord Suisse-U. S. A. : énergie atomique

Un message du Conseil fédéral daté du 31 juillet 1956 a été transmis à l'Assemblée fédérale pour soumettre à son approbation l'accord de coopération pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, signé le 21 juin 1956 à Washington, sous réserve de ratification par les gouvernements suisse et américain.

Cette collaboration s'exerce de 3 façons : l'échange d'informations dites « classifiées », la cession d'appareils et d'équipements techniques, et la cession de matières fissiles.

En attendant la création d'une agence atomique internationale, les États-Unis se sont réservés le droit de s'assurer que l'équipement et les matières livrés ne seront utilisés qu'à des fins civiles et que les mesures de précautions prises en vue de leur utilisation seront efficaces.

Cet accord est conclu pour dix ans avec possibilités de dénonciation après cinq ans.

Accord de transit avec la C. E. C. A.

Un accord a été signé le 28 juillet 1956 à Luxembourg entre, d'une part, le Conseil fédéral représenté par M. Gérard Bauer, délégué du Conseil fédéral près de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier, et d'autre part, les États membres de la Communauté et la Haute Autorité. Cet accord s'applique aux tarifs des transports de charbon et d'acier en transit par la Suisse.

Avant d'entrer en vigueur, cet accord devra encore être soumis au Parlement suisse.

Le commerce suisse de détail

Le chiffre d'affaires totalisé pendant le mois de juin par l'ensemble des établissements suisses du commerce de détail présente

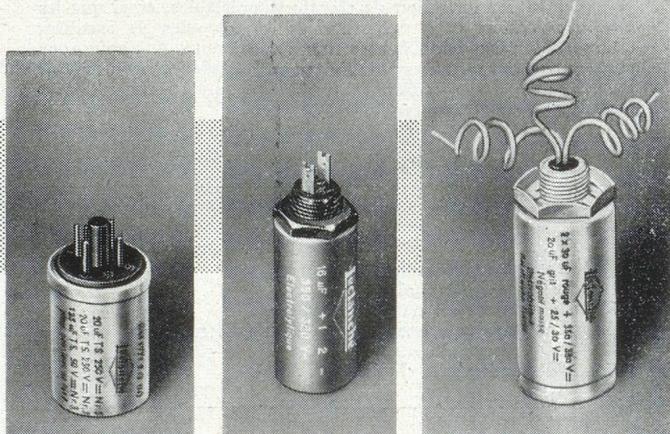
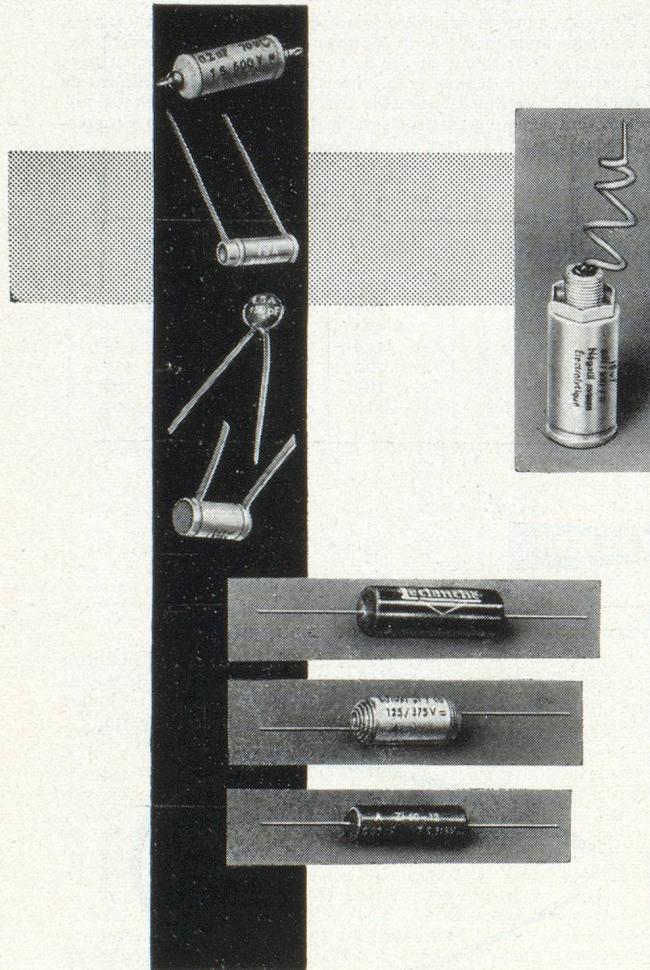
une progression de 9,5 % par rapport au chiffre correspondant de l'année précédente. L'indice du chiffre d'affaires calculé par jour de vente sur la base de la moyenne de 1949 = 100, s'inscrit à 128,7 contre 118,3 pour le mois de juin 1955. Presque tous les groupes d'articles dénotent une augmentation plus ou moins prononcée de leur chiffre d'affaires. La répartition par branches du chiffre d'affaire global est à peu près la suivante : produits alimentaires, boissons et tabacs 44 %, habillement et autres textiles 31 %, les autres groupes d'articles représentant le reste, soit un quart environ.

La consommation de vin

Un million soixante-quatorze mille hectolitres de vins ont été mis sur le marché suisse en 1955. Soixante pour cent étaient des vins étrangers, ce qui est dû, dans une large mesure, aux goûts des consommateurs et à l'adaptation insuffisante de la viticulture indigène aux besoins. Une forte proportion de la demande de vins rouges a dû être couverte par des importations. Le marché des vins rouges a été approvisionné à raison de 84 % par l'étranger, alors que 16 % seulement provenaient de vignes du pays. Inversement, 95,2 % des vins blancs mis sur le marché étaient suisses et 4,8 % seulement ont été importés.

Le marché suisse du travail

L'état du marché suisse du travail reste caractérisé par un état de saturation sans précédent. L'apport accru des travailleurs étrangers n'a pu entièrement remédier à cette pénurie générale de main-d'œuvre puisqu'à fin juillet il n'y avait guère que 500 chômeurs complets dans toute la Suisse alors que le nombre de places offertes était 10 fois plus élevé.



Condensateurs électrolytiques. Condensateurs au papier. Condensateurs au papier métallisé. Condensateurs céramique. Condensateurs au polystyrène.

Elektrolyt-Kondensatoren. Papier-Kondensatoren. Kondensatoren aus metallisiertem Papier. Keramik-Kondensatoren. Polystyren-Kondensatoren.

Usage (Verwendung) : Radio, Télévision, Electronique.

Leclanché S. A.

Yverdon

Mentionnez la « Revue économique franco-suisse » en écrivant aux annonceurs